

DOCUMENT DE CONTRIBUTION

De la diàspora senegalesa

À la feuille de route des futurs/es
député/es de la diaspora senegalesa
pour la législature 2017-2023

En marge du seminaire international
organisé á Barcelone
les 7, 8, 9 Avril 2017



ORGANIZA



Con el apoyo de



Generalitat de Catalunya
Departament de Treball,
Afers Socials i Famílies



Ajuntament
de Barcelona



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament



"Elaboration d'un document d'orientation aux futures personnes députées de la diaspora sénégalaise pour la législature 2017-2023"

Introduction

Justificatif

Les diasporas sont de plus en plus présentes dans la vie politique de leurs pays d'accueil comme celui d'origine du fait principalement de ses apports sur les plans économiques et sociaux ; secteurs qui suscitent plus d'évidences de leur impact. Cependant leurs influences et leur présence dans l'agenda politique dans ces pays s'articulent dans les discours en bien et en mal dans ceux d'accueil, comme de la nécessité de plus participation dans le développement, dans les prises de décision et les orientations politiques et diplomatiques des pays d'origines. Cette nouvelle donne des diasporas est telle que le Conseil de l'Europe l'a pris en charge dans sa résolution 2043 adoptée au nom de l'assemblée le 6 mars 2015 (rapport de la commission des migrations. M Andrea Rigoni.).

La dynamique des diasporas de fait aujourd'hui n'est que l'expression de la volonté des personnes d'être des actrices transnationales dans les progrès sociaux et culturels d'un monde de plus en globalisé, et l'instantanéité des interactions favorisent ce nouveau rôle qu'elles aspirent. Certains pays ont déjà essayé de répondre à cette demande en facilitant la participation de leurs diasporas dans les consultations électorales de leur pays d'origine, et plus encore d'assurer leurs représentations dans les organes législatifs et consultatifs de l'Etat sur la base de lois qui les octroie la qualité de circonscription électorale à l'étranger.

Le Sénégal est entré aujourd'hui dans ce cercle de pays qui veut intégrer ses populations migrantes dans son parlement par l'élection de leurs représentants à travers des 8 circonscriptions électorales à l'étranger. Cette loi N°44/2016 portant code électoral concède à la zone Europe trois départements électoraux, qui quoique la participation des diasporas n'a pas été effective durant son processus d'élaboration limité au niveau des négociations entre partis politiques.

Depuis maintenant plus de dix ans la Coordination des Associations Sénégalaises de Catalogne (CASC) de concert avec les autres organisations sénégalaises de l'Europe a toujours œuvré pour une meilleure intégration de la diaspora dans les actions de développement mais aussi dans les décisions politiques centrées particulièrement dans le développement local, les droits et protections des personnes émigrées, les stratégies diplomatiques et de coopération. La politique de l'Etat comme la gestion des affaires publiques ne peuvent être exclusivement du domaine des partis politiques, mais de toutes les composantes nationales qu'elles soient présentes ou migrantes.

Continuant cette stratégie de réflexion et de contributions la CASC se propose d'organiser avec d'autres organisations et personnes ressources un séminaire de réflexion et de travail dans le but de produire un document d'orientations pour les futures personnes députées de la Diaspora sénégalaise. Il s'agira de leur armer d'outils de canalisations, de recueil de besoins et de préoccupations des personnes pour pouvoir aider à trouver des solutions à travers d'initiatives législatives de leurs groupes parlementaires, ou de contrôle d'exécution du gouvernement et des organes de l'administration.

A partir d'une rencontre qui a voulu être inclusive avec des acteurs aux profils aussi divers les uns des autres - personnes ressources, militants de partis politiques, membres de la société civile et chercheurs universitaires – l'objectif retenu est d'élaborer et valider un document cadre présentant des options stratégiques et opérationnelles pour une représentation efficiente et efficace des Sénégalais de la diaspora à l'Assemblée nationale.

I. Initiatives législatives et suivi juridique prioritaires de la diaspora : les demandes des Sénégalais de l'extérieur

Défis et priorités pour la diaspora Sénégalaise dans les pays d'accueil :

Droits économiques, culturels et sociaux

- Solutions dignes au rapatriement des défunts membres de la diaspora.
- Plus de transparence à l'accès à l'habitat.
- Droits à l'éducation et à la santé de tous les immigré-es.
- Paiement de pensions de retraite aux migrants travailleurs Sénégalais après 15 années de cotisation dans leur pays de résidence en respectant à la ratification des conventions internationales.
- Revoir l'âge des voitures à amener au Sénégal par les migrants Sénégalais.

Demandes de la diaspora

Politiques

- Impliquer les membres de la diaspora dans les espaces de négociation et de décision au niveau des services consulaires.
- Encourager la participation politique des membres de la diaspora dans les politiques de développement en sollicitant leurs expériences et autres ressources immatérielles.
- Avoir une présence des membres de la diaspora dans les bureaux de vote et autres espaces électifs.
- Proposer la participation des représentants de la diaspora dans les Commissions mixtes paritaires.
- Redynamiser de Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.
- Créer une commission de la diaspora avec comme tâche le suivi des travaux.
- Former un groupe parlementaire par les députés de la diaspora.
- Signer et ratifier des conventions avec certains pays pour la reconnaissance de la double nationalité.
- Demander aux services consulaires de faire preuve d'une gestion de proximité en matière de délivrance de passeports et autres documents officiels aux membres de la diaspora.
- Décentralisation des consulats.
- Engager ou revoir des accords avec les pays d'établissement des membres de la diaspora et sur les points relatifs à la sécurité, aux expulsions et à la protection sociale.

Economiques

- Création d'un guichet unique pour faciliter l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur et ceux qui viennent avec des investisseurs étrangers.
- Création d'une caisse de solidarité économique pour aider les membres de la diaspora en difficulté.

Santé

- Création d'une mutuelle de santé qui permet une prise en charge correcte des membres de la diaspora et leurs familles restées au Sénégal.

Par rapport aux députés

- Encourager les députés de la diaspora de prendre en charge les intérêts des Sénégalais de l'Extérieur et de les partager avec leurs autres collègues députés.
- Encourager les députés de la diaspora de s'investir pleinement à toutes les commissions de l'Assemblée Nationale afin de changer le fonctionnement de cette institution en la rendant plus attentive aux quotidiens des populations.
- Pousser les députés de la diaspora de renforcer leurs compétences afin de pouvoir exercer pleinement leurs fonctions.

II. Relation entre Député(e) et personnes immigrées

1. Profil souhaité du / de la candidat(e) à la députation de la diaspora

Au plan immatériel

- Avoir une honorabilité exemplaire.
- Disposer d'une bonne crédibilité.
- Etre humble et modeste.
- Etre intègre.
- Avoir la capacité de médiation, d'écoute et de communication.
- Etre coopératif et réceptif.
- Etre fédérateur de la circonscription.

Au plan immatériel

- Etre un résident permanent et de manière légale.
- Avoir une bonne connaissance de l'Assemblée Nationale et du rôle du / de la député (e).
- Avoir une connaissance profonde de l'immigration.
- Avoir une bonne connaissance des administrations de la circonscription de l'Europe de Sud.
- Etre reconnu (e) par la diaspora.
- Avoir des expériences dans la gestion des problèmes de la diaspora.
- Disposer de solides expériences de participation aux organisations sociales de la diaspora.
- Avoir connaissance des projets auxquels s'investit la diaspora au Sénégal.
- Etre très imprégné au fonctionnement des TICs.
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et en plus au moins une des langues de la circonscription de l'Europe du Sud (italien, espagnol, portugais ou grec).
- Etre à la hauteur des enjeux géopolitiques, géoéconomique avec l'obligation de résultats et de feed-back.
- Disposer à apporter des pratiques innovantes à partir de son expérience tant au Sénégal qu'en diaspora.
- Encourager une députation avec le respect à l'égalité de sexe et au respect intergénérationnel (égalité aux sexes et avec une place importance aux jeunes).
- Encourager une députation avec un quota aux personnes à mobilité réduite et autres collectifs vulnérables (sourd muet, non voyant, etc.).

2. Canal de travail entre député-e et diaspora

Encourager le / la député-e à :

- Créer un groupe parlementaire ou à défaut mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre les député-es de la diaspora.
- Identifier les personnes ressources de la diaspora et se mettre en contact avec elles pour bénéficier de leur expertise.
- Mettre en place une équipe technique performante ou avoir un Cabinet conseil à sa disposition.
- Collaborer avec les consulats, ambassades et organisations sociales.
- S'ouvrir aux réseaux sociaux afin de travailler plus efficacement avec la diaspora (Blog, Facebook, etc.).
- Organiser le plus fréquemment possible des échanges avec la diaspora (au moins 2 fois par année).
- Organiser des débats mensuels sur internet (sous forme de forum) pour échanger avec la diaspora avant ou après les sessions parlementaires.
- Ouvrir un bureau physique et accessible tant au Sénégal qu'en Europe du Sud
- Mettre en place un numéro vert afin de faciliter les interactions avec la diaspora.
- Effectuer le plus fréquemment possible des visites de courtoisie à la diaspora.
- Sensibiliser l'urgence d'avoir à l'Assemblée Nationale un règlement intérieur qui tient compte du statut spécifique du/ de la député (e) de la diaspora pour lui / la faciliter d'exercer pleinement et sans entrave sa fonction.
- Allouer une ligne budgétaire spécifique au / à la député (e) de la diaspora mais sous le contrôle du Trésor Public afin qu'il / elle puisse réaliser sa fonction dans des conditions adéquates.
- Tenir deux rencontres l'une avant l'ouverture des sessions budgétaires et la seconde après le vote

des budgets pour d'une part s'imprégner des problèmes relevant à poser et d'autre part rendre compte.

Encourager la diaspora à :

- Créer un "Conseil de l'Europe du Sud" pour contrôler et orienter l'action des député(e)s dans lequel sera représenté les jeunes, les femmes, les associations (socioculturelles et confrériques).
- Rédiger une Charte pour le fonctionnement du Conseil.

III. Représentation de la diaspora dans les autres organes de l'Etat

Organes étatiques

- Encourager la diaspora à contribuer à la création d'une base de données qualitatives à partir d'un recensement de ses membres.
- Inciter les membres de la diaspora à être plus visibles en participant aux structures étatiques au niveau de leur département et région d'origine.

Ministère des Affaires Etrangères

- Valoriser les ressources humaines au niveau des services consulaires pour une meilleure prise en charge des membres de la diaspora.
- Améliorer les relations entre les organes de l'Etat et les associations de la diaspora afin de faciliter la confection de passeport et de carte nationale d'identité.
- Créer un consulat général dans les villes où il existe plus de 20.000 sénégalais et un consul honoraire dans celles de plus de 1.000 sénégalais.
- Créer au niveau des consulats sénégalais un bureau d'informations pour la création d'entreprise avec moins de lourdeurs administratives.
- Augmenter les frais d'obtention de la carte consulaire afin de financer le rapatriement des corps.

Ministère de l'Education

- Accorder une exonération aux frais de scolarité aux étudiants de la diaspora.
- Faciliter l'homologation des diplômes obtenus par les membres de la diaspora.

Ministère de la Santé

- Faire le suivi et l'accompagnement des membres de la diaspora au niveau des structures sanitaires.

Ministère de la Culture et du Tourisme

- Impliquer les artistes de la diaspora aux activités culturelles organisées au Sénégal.
- Créer une "Maison de la Diaspora" (MDD) dans les pays où il existe plus de 30.000 sénégalais.
- Organiser au Sénégal et de manière tournante dans les différentes régions une "Journée Nationale de la Diaspora Sénégalaise".

Ministère de l'Agriculture

- Accompagner les membres de la diaspora ayant des projets collectifs ou individuels.
- Création d'un guichet d'information et de sensibilisation sur les projets et programmes mis en place par le Ministère de l'Agriculture avec la mise en place d'un numéro vert opérationnel 24H/24.

Ministère de la Justice

- Apporter une assistance juridique aux membres de la diaspora en participant à la protection des droits des migrants par des plaidoyers.

IV. Politique locale et décentralisée

- Créer un mécanisme de coopération décentralisée en lien avec la diaspora, la commune et les partenaires.

- Faciliter les relations entre l'Association des Maires du Sénégal et les maires des communes résidentielles des membres de la diaspora pour promouvoir le jumelage entre les communes sénégalaises et étrangères.
- Identifier des secteurs porteurs sur lesquels une collaboration peut être développée entre les municipalités résidentielles et celles d'origine des membres de la diaspora.
- Faciliter les membres de la diaspora à prendre part à l'élaboration des Plans Locaux de Développement.
- Développer des échanges de coopération avec des séjours citoyens des jeunes pour sensibiliser sur les problématiques de la solidarité internationale.
- Impulser la mutualisation des moyens et la mobilisation des expertises des membres de la diaspora pour investir le champ de l'entrepreneuriat dans leur territoire d'origine enfin de développer l'auto-emploi.
- Innover dans le sens de trouver les voies et moyens d'inciter et d'encourager la participation des sénégalais de l'extérieur aux joutes électorales pour les amener à être les acteurs de la transformation sociale de leur territoire.
- Développer la coopération universitaire en associant les migrants hautement qualifiés de la diaspora dans les programmes d'échanges et de formation.

Epilogue

Il ne s'agit de conclure un travail en cours, mais plutôt de définir quelques questionnements qui vont contribuer au mandat du /de la député-e de la diaspora sénégalaise :

Comment la diaspora sénégalaise redéfini-elle les frontières de la communauté nationale et de la participation politique ?

Comment peut-on entrevoir une institutionnalisation de la diaspora sénégalaise, de par l'inclusion de celle-ci dans les partis politiques et les différentes sphères de la société civile ?

Quel peut être le rôle des technologies numériques dans l'engagement politique de la diaspora sénégalaise et dans la création de ses réseaux transnationaux ?

Comment sa présence sur les réseaux sociaux et les médias en ligne, la diaspora sénégalaise contribuent-elle à la construction d'un débat démocratique au Sénégal ?

Comment assurer une assiduité aux sessions parlementaires et rendre compte à ses mandants lorsqu'il est impossible dans certains pays au travailleur migrant de s'absenter plus de trois mois ?

"Document d'orientation aux futurs députés de la diaspora Sénégalaise pour la législature 2017-2023"

RESUME DES ATELIERS

— Les diasporas sont de plus en plus présentes dans la vie politique de leur pays d'accueil comme celui d'origine du fait de ses apports sur le plan socioéconomique. Par conséquent, le Sénégal est entré aujourd'hui dans ce cercle de pays qui souhaitent intégrer ses populations migrantes dans son parlement par l'élection de leurs représentants à travers les huit (8) circonscriptions électorales à l'étranger. Une telle décision laisse penser que la gestion des affaires publiques ne peut être exclusivement du domaine des partis politiques mais de toutes les composantes nationales qu'elles soient présentes ou migrantes.

— Sensible à cette nouvelle orientation, la Fédération des Associations des Sénégalais de Catalogne - CASC - s'est proposée d'organiser avec d'autres organisations et personnes ressources un

séminaire de réflexion en vue de produire un document d'orientations pour les futurs députés de la diaspora sénégalaise. Ce faisant, il est question de se pencher sur la relation entre député et personnes immigrées en estimant que le candidat à la députation de la diaspora doit disposer d'une bonne crédibilité, avoir la capacité de médiation, d'écoute et de communication, avoir une bonne connaissance de l'Assemblée Nationale, avoir une connaissance profonde de l'immigration et une bonne connaissance des administrations de la circonscription où il est investi.

— Parallèlement, le candidat à la députation de la diaspora doit disposer à apporter des pratiques innovantes à partir de son expérience tant au Sénégal qu'en diaspora et pouvoir identifier les personnes ressources de la diaspora et se mettre en contact avec elles pour bénéficier de leur expertise en mettant en place une équipe technique performante ou avoir un Cabinet conseil à sa disposition.

Au plan des initiatives législatives et au suivi juridique prioritaires de la diaspora, le document d'orientations pour les futurs députés propose la participation des représentants de la diaspora dans les commissions mixtes paritaires, la création d'un guichet unique pour faciliter l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur et ceux qui viennent avec des investisseurs étrangers, la création d'une caisse de solidarité économique pour aider les membres de la diaspora en difficulté, etc.

Des suggestions qui ont été faites, il a été proposé de créer un consulat général dans les villes où il existe plus de 20.000 sénégalais et un consul honoraire dans celles de plus de 1.000 sénégalais ainsi qu'un bureau d'informations pour la création d'entreprise avec moins de lourdeurs administratives.

En matière de politique locale et décentralisée, le document d'orientations pour les futurs députés estime l'urgence de créer un mécanisme de coopération décentralisée en lien avec la diaspora, la commune et les partenaires et de faciliter les relations entre l'Association des Maires du Sénégal et les maires des communes résidentielles des membres de la diaspora pour promouvoir le jumelage entre les communes sénégalaises et étrangères.

Pour réussir leur mission parlementaire, les futurs députés doivent pouvoir identifier des secteurs porteurs sur lesquels une collaboration peut être développée entre les municipalités résidentielles et celles d'origine des membres de la diaspora et être disposé à développer la coopération universitaire en associant les migrants hautement qualifiés de la diaspora dans les programmes d'échanges et de formation.